

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01890
Numéro SIREN : 797 496 494
Nom ou dénomination : 2-DSI BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 7413

2-DSI BATIMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 252 500,00 euros
Siège social : 56 boulevard Courcerin - Lot n°14 -
Les Espaces Multiservices
77183 CROISSY BEAUBOURG
797 496 494 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22/03/2022

Le vingt-deux mars deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente, les associés de la Société 2-DSI BATIMENT se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 56 boulevard Courcerin - Lot n°14 - Les Espaces Multiservices 77183 CROISSY BEAUBOURG, sur convocation faite par la Présidente.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée en date du 1er mars 2022.

Madame DELORY, représentante légale de la SAS OBJECTIF HABITAT préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de Séance constate que les actionnaires sont présents.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- un exemplaire du support d'annonces légales Le Pays Briard en date du 24 mai 2022;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des projets de résolution proposés par la Présidente à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire.
- Rémunération de la Présidence
- Pouvoir en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.



PREMIERE RÉOLUTION - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique et ce à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Le Cabinet ECLB représenté par Monsieur Christophe MUNAUT sis 22 rue Jean Mermoz 75008 PARIS en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour, La Présidence, percevra une rémunération brute annuelle maximale de 540 000,00 euros.

De plus, la société prendra à sa charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives y afférentes.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de l'Assemblée déclare la séance levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Président de Séance
Sylvie DELORY

Secrétaire
Sylvie DELORY

Les associés présents : Objectif Habitat, représentée par Sylvie DELORY